

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

SCHEIBENHARD

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES**

REVISION DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération du 03 mars 2020 ,

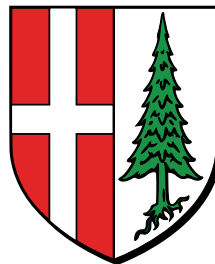


A SCHEIBENHARD,
le 03 mars 2020

Le Maire,
Francis JOERGER

PRAGMA-SCF

 **atip**
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SCHEIBENHARD

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL LE 3 MARS 2020

LE MAIRE



PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-20 ans (l'horizon 2038) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : la commune que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme).

SOMMAIRE

UNE AMBITION : Vouloir une vision d'avenir pour préserver une ambiance, une identité et un cadre de vie de village	4
Orientation Stratégique n°1	
Pérenniser la tonicité démographique	6
Orientation Stratégique n°2	
Prévoir et favoriser la production quelque 120 logements d'ici 2038	8
Orientation Stratégique n°3	
Garantir la production d'une palette d'offres en habitat diversifiée et attractive pour les jeunes ménages	9
Orientation stratégique n°4	
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace	10
Orientation stratégique n°5	
Garantir la qualité de l'offre d'équipements et de services aux habitants	12
Orientation Stratégique n°6	
Conforter la vitalité économique, le commerce , l'agriculture et le tourisme	14
Orientation Stratégique n°7	
Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site	16
Orientation Stratégique n°8	
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité	18
Orientation Stratégique n°9	
Promouvoir l'écomobilité	20
Orientation Stratégique n°10	
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables	24
Orientation Stratégique n°11	
Prévenir les risques naturels et technologiques	25
Orientation Stratégique n°12	
Favoriser le développement des technologies numériques	25



UNE AMBITION : Vouloir une vision d'avenir pour préserver une ambiance, une identité et un cadre de vie de village

Concevoir un Plan Local d'Urbanisme pour concrétiser l'attractivité du village et assurer son évolution douce

Scheibenhard est une commune de quelque 800 habitants localisée au droit de la frontière allemande et la commune soeur de Scheibenhart.

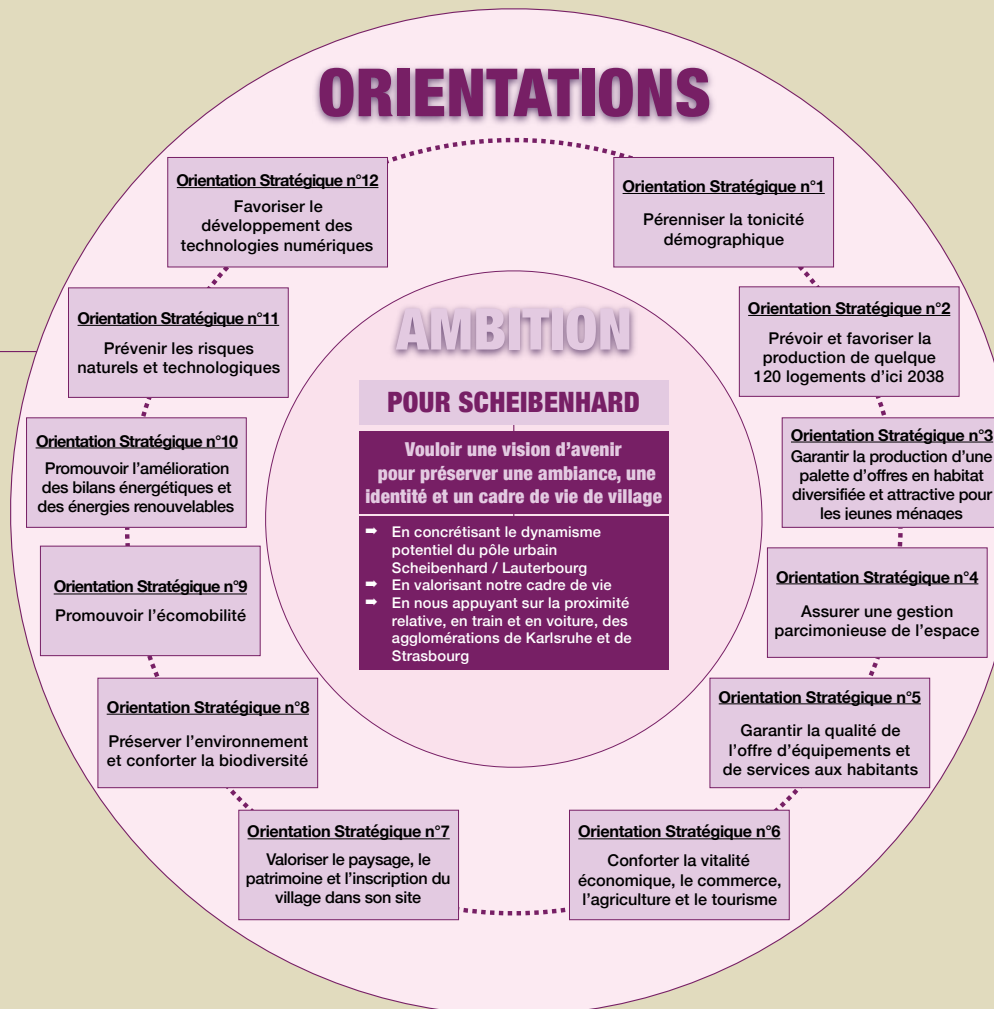
Scheibenhard participe au bassin d'emploi de Karlsruhe et dispose de ce fait d'une indéniable attractivité résidentielle.

Ce contexte offre donc à la commune un potentiel de réelle vitalité. L'ambition de Scheibenhard et de son PADD est de concrétiser ce potentiel d'attractivité pour assurer une évolution à la fois tonique et maîtrisée du village.

Pour concrétiser cette ambition, les douze orientations du PADD visent en particulier à :

- **Concrétiser le dynamisme potentiel du pôle urbain Scheibenhard / Lauterbourg**
- **Valoriser le cadre de vie**
- **En s'appuyant sur la proximité relative, en train et en voiture, des agglomérations de Karlsruhe et de Strasbourg**

SCHEIBENHARD
UNE AMBITION DÉCLINÉE
EN DOUZE ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT



Orientation Stratégique n°1

Pérenniser la tonicité démographique

- **Un objectif de 1000 habitants d'ici 2038**

Commune jouissant d'un cadre de vie agréable et d'une proximité relative à l'agglomération de Karlsruhe, Scheibenhart dispose de tous les atouts pour garantir une réelle tonicité.

Le choix du PADD est de viser une croissance démographique à la fois tonique et maîtrisée en activant tous les leviers nécessaires à sa concrétisation.

En l'occurrence, le choix du PADD en matière de démographie doit permettre de garantir la tonicité démographique nécessaire à l'ambition et à l'équilibre socio-démographique de la commune.

Pour ce faire, l'objectif du PADD est de porter le nombre d'habitants de Scheibenhart à quelque 950 habitants à l'horizon 2028 et à 1050 habitants d'ici 2038.

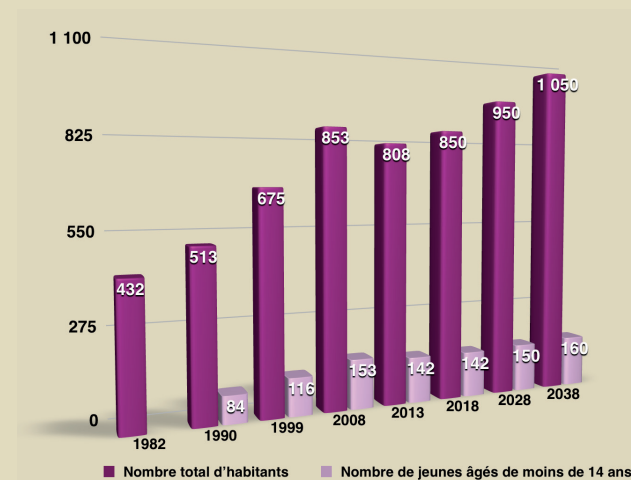
- **L'objectif de consolider à la hausse le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans**

La croissance démographique de quelque 200 habitants d'ici 2038 s'impose comme nécessaire pour consolider l'effectif des jeunes de la commune au-dessus du seuil de quelque 150 / 160 personnes.

En effet, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, l'effectif des personnes plus âgées va automatiquement croître dans le futur. Donc, à population constante, cela impliquerait une baisse du nombre de jeunes : en l'occurrence, la croissance démographique visée par le PADD est le seul moyen de préserver la vitalité jeunesse de la population.

Pour Scheibenhart, une telle vitalité jeunesse permet de maintenir les effectifs de l'école et la vie sociale qui l'accompagne.

Pérenniser la **tonicité démographique** au rythme de **1,2% par an**, soit quelque **200 habitants supplémentaire d'ici 2038**



LE CHOIX DE LA VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2028	2038
Nombre total d'habitants	432	513	675	853	808	850	950	1 050
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans	-	84	116	153	142	142	150	160
Croissance démographique annuelle en valeur absolue	-	10	18	20	-9	8	10	10
Croissance démographique annuelle en valeur relative	-	2,34 %	3,51 %	2,93 %	-1,06 %	1,04 %	1,18 %	1,05 %
			1,36 %				1,18 %	
			2,35 %				1,18 %	



Orientation Stratégique n°2

Prévoir et favoriser la production quelque 120 logements d'ici 2038

- Un objectif de production moyenne de 6 logements par an d'ici 2038

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul.

Ainsi, la taille moyenne des ménages de Scheibenhart était encore de 2,38 personnes en 1990, elle est passée à 2,18 en 2018 pour tendre vers 2,05 d'ici 2038.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de plus de 200 personnes à l'horizon 2038, la diminution de la taille des ménages implique de prévoir la production de quelque 120 logements d'ici 2038.

HABITAT

Prévoir la production de quelque 120 logements, soit 6,1 logements par an en moyenne, les 20 prochaines années

Proportionner la production de logements aux objectifs de croissance démographiques et à la baisse structurelle de la taille des ménages

LE CHOIX D'UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTÉS À LA VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

		1990	1999	2008	2013	2018	2028	2038
Nombre d'habitants		513	675	853	808	850	950	1 050
Taille des ménages		2,93	2,56	2,51	2,38	2,18	2,10	2,05
Nombre de résidences principales		175	264	340	340	390	452	512
Nombre d'habitants supplémentaires par an en moyenne		18,00		9,21			10,00	
Taux d'évolution annuel moyen de la population		12,04						
		-	3,51 %	2,93 %	-1,06 %	1,04 %	1,18 %	1,05 %
		2,35 %					1,18 %	
Logements vacants		9	16	19	19	20	20	22
Résidences secondaires		7	5	3	3	3	3	2
Taux de vacances		4,7 %	5,6 %	5,2 %	5,2 %	4,8 %	4,2 %	4,1 %
Production de nouvelles résidences principales	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013	2013 - 2016	2016 - 2026	2026 - 2036
	Sur la période	-	89	76	0	50	62,38	60,81
	En moyenne annuelle	-	9,89	8,44	0,00	10,00	6,24	6,08
		-	7,68					6,16
Nombre annuel de logements supplémentaires induit par la diminution de la taille des ménages		-	2,85	0,56	3,79	6,15	1,48	1,10

Orientation Stratégique n°3

Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour les jeunes ménages

• Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 20 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Scheibenhart, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat bien orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, ainsi qu'un minimum de logements à loyers modérés dans la production future de logements.

Chose également fondamentale, pour que la production des quelque 120 logements à l'horizon 2038 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 20 logements par hectare dans les extensions urbaines.

Par ailleurs, afin que l'habitat prévu dans la poche urbaine non bâtie puisse atteindre cette densité, tout en offrant une typologie d'habitat attractive et adaptée à l'idée de village, l'objectif est de combiner

de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée de 4 à 6 logements, adaptées en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant, pour tous les logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.

Garantir la production de 20 logements / ha dans les extensions urbaines comme l'impose le SCOT de la Bande Rhénane Nord

Combiner de manière équilibrée construction de maisons individuelles, création de maisons pluri-logements et collectifs attractifs notamment pour les jeunes ménages

Construire des logements qui offrent un vrai rapport au dehors en valorisant la relation à l'espace naturel, en permettant à la majorité de leurs habitants de bénéficier d'un jardin ou, le cas échéant, d'une grande terrasse pour pouvoir vivre et manger dehors.



Orientation Stratégique n°4

Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

- **Prévoir une extension urbaine de quelque 4,7 ha pour permettre le développement communal des 20 prochaines années**

L'objectif de permettre la construction d'environ 120 logements d'ici 2038 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif, ceci dans le but d'assurer une gestion aussi mesurée que raisonnée de l'espace.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle II».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 29 logements.

Concernant le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants, il peut être considéré comme marginal puisque le taux est proche du seuil de 5% considéré comme celui d'une vacance technique incompressible.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nombre de logements à produire en extensions urbaines d'ici 2038 s'élève à quelque 90 unités.

L'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace impliquant pour Scheibenhart et son statut de bourg participant à la centralité de Lauterbourg, de viser une densité minimale de 20 logements à l'hectare voiries comprises, le besoin foncier en extension urbaine (*hors densification de l'enveloppe urbaine existante*) destinée à l'habitat est de quelque 4,7 hectares.

Pouvoir disposer d'une possibilité d'extension urbaine de quelque 4,7 **hectares** pour les 20 prochaines années

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
	2018	2018 - 2028	2028 - 2038	2018 -2038
<i>Nombre d'habitants</i>	850	950	1 050	1 050
<i>Croissance démographique</i>	-	11,76 %	10,53 %	23,53 %
<i>Taille des ménages</i>	2,18	2,10	2,05	2,05
<i>Nombre de résidences principales</i>	390	452	512	512
<i>Nombre total de logements supplémentaires</i>	-	62,38	59,81	122,2
<i>Résidence principales supplémentaire induit par l'évolution de la vacance et des résidences secondaires</i>	-	0	-1	-1
<i>Création de logements dans le tissu bâti actuel par densification et mutation du tissu bâti existant</i>	-	14	15	29
<i>Création de logements en extension urbaine</i>	-	48	46	94
<i>Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 25 logements à l'hectare (soit quelque 20 logt/ha VRD comprise) nécessaires pour répondre aux objectifs de gestion économe de l'espace du SCOT</i>	-	2,42	2,29	4,71

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.



Orientation Stratégique n°5

Garantir la qualité de l'offre d'équipements et de services aux habitants

- **Le rôle structurant des équipements et des services aux habitants pour la qualité de vie et les commodités de la proximité**

L'offre d'équipements et de services de Scheibenhart est aujourd'hui relativement adaptée aux besoins de la commune et de sa population.

Il implique cependant un effort continu et proactif de renforcement, de modernisation et d'adaptation. Le PADD met en perspective cet objectif.

Prévoir des modernisations et adaptations des équipements existants

- ➔ Valoriser le potentiel du site Mairie - Petite enfance dans une perspective de long terme et affirmer sa vocation de centralité par la création d'une place de village
- ➔ Affirmer la vocation d'espace public ouvert et de centralité au pôle église
- ➔ Conforter la vocation de centralité et d'animation du pôle Salle des fêtes - Ecoles - Pompiers - City Park dans la perspective du développement urbain communal
- ➔ Prévoir une revalorisation économique, urbaine et paysagère de la plate-forme douanière (nouvelle vocation d'accueil, développement d'activités économiques, requalification des espaces, ouverture directe vers le supermarché côté Est et création d'un accès direct depuis le rond-point côté Ouest)

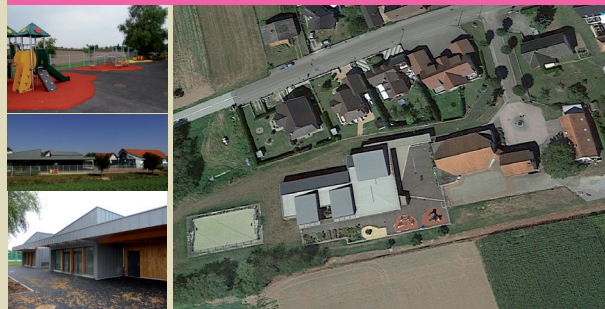
**PÔLE MAIRIE
PETITE ENFANCE**



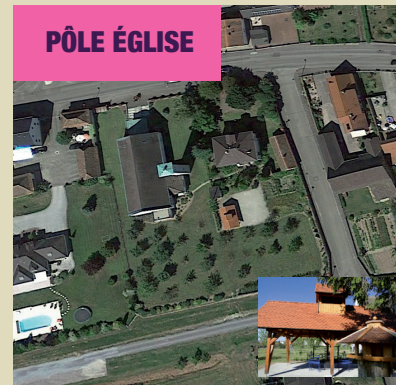
**PLATE FORME
DOUANIÈRE**



**PÔLE SALLE DES FÊTES - POMPIERS
ECOLES - CITY PARK**



PÔLE ÉGLISE



Orientation Stratégique n°6

Conforter la vitalité économique, le commerce , l'agriculture et le tourisme

- **Un dynamisme économique équilibré pour un village à vocation essentiellement résidentielle**

Le tissu économique de Scheibenhart est porté par quelques entreprises artisanales disséminées dans le tissu urbain, mais surtout par l'espace d'activités commerciales localisé au lieu-dit Porte de France.

Le PADD prévoit de conforter ce tissu économique en veillant à disposer d'une réglementation adaptée :

- avec le caractère résidentiel dans la zone urbaine du village ;
- au potentiel de développement du site d'activités commerciales et à la revalorisation de l'ex plate-forme douanière.

Concernant l'agriculture, le PADD fixe comme objectif de limiter le mitage de l'espace en privilégiant un nombre limité de sites d'implantation.

Par ailleurs, le site de l'ancienne féculerie, localisé le long de la Lauter, s'impose comme un site potentiel de création d'un équipement touristique. Le PADD met en perspective l'idée de concrétisation d'un tel potentiel.

Conforter la vitalité économique, le commerce , l'agriculture et le tourisme

- ➔ Prévoir l'extension du site commercial de la Porte de France tel que prévu au SCOT, dans le respect des implications de la zone de dangers du pipeline Sud Européen
- ➔ Prévoir la valorisation de l'ex plate-forme douanière en articulation avec le site commercial de la Porte de France
- ➔ En coordination avec la commune voisine allemande de Scheibenhart, inscrire le site de la féculerie dans une perspective stratégique de valorisation touristique
- ➔ Définir une stratégie de localisation des futurs bâtiments et exploitations agricoles dans le respect de la structure paysagère du village grâce à un regroupement des possibilités d'implantation en un nombre limité de sites

PLATE-FORME DOUANIÈRE ET SITE COMMERCIAL



- ➔ Prévoir une revalorisation économique, urbaine et paysagère de la plate-forme douanière (nouvelle vocation d'accueil, développement d'activités économiques, requalification des espaces, ouverture directe vers le supermarché côté Est et création d'un accès direct depuis le rond-point côté Ouest)

SITE DE LA FÉCULERIE



ESPACE AGRICOLE



Orientation Stratégique n°7

Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

- **Le paysage, support de cadre de vie et de bien-être chez soi**

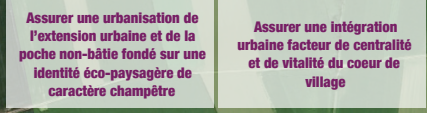
Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

La préservation, la valorisation et, dans certains cas, la reconquête de ce paysage s'imposent comme un objectif central du PADD.

En effet, le paysage, le cadre de vie, le calme et la sérénité des lieux constituent des objectifs et des leviers majeurs du devenir communal.

Le PADD définit, au travers de la carte présentée ci-contre, un ensemble d'objectifs devant permettre à Scheibenhard de renforcer de manière notoire la contribution du paysage et du cadre de vie au dynamisme et à la vitalité de la commune.

Allemagne



- ● ● **Alignement d'arbres monumental de type tilleuls à planter le long de la RD**
-  **Haies et bosquets refuges de biodiversité existants à préserver et valoriser**
-  **Haies et bosquets refuges de biodiversité d'une hauteur de 3 à 4 mètres à créer**

Orientation Stratégique n°8

Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

- **Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers**

La dynamique écologique et la biodiversité de Scheibenhard sont importantes.

Cette richesse est fondée en particulier sur la présence de la trame verte et bleue que représente la ripisylve de la Lauter.

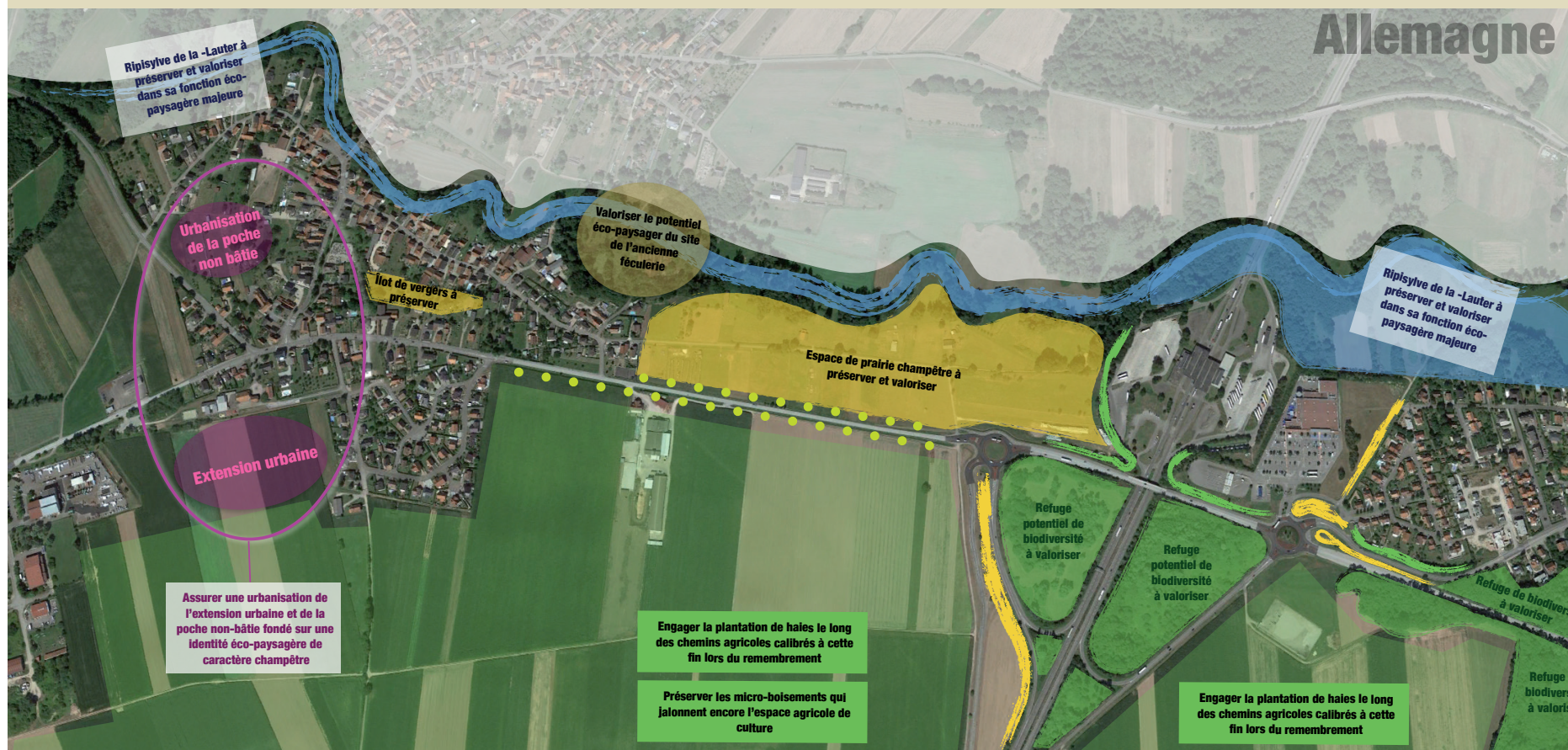
La carte ci-contre présente les objectifs de protection, de valorisation et de reconquête de la biodiversité de Scheibenhard.

Ces objectifs impliquent une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune, ceci afin de pérenniser ou de reconquérir le maillage des écosystèmes.

L'urbanisation future de Scheibenhard et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD visent à respecter cette dynamique écologique existante de la meilleure manière.

Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

Allemagne



- ● ● Alignement d'arbres monumental de type tilleuls à planter le long de la RD
- Haies et bosquets refuges de biodiversité existants à préserver et valoriser
- Haies et bosquets refuges de biodiversité d'une hauteur de 3 à 4 mètres à créer



SCHEIBENHARD

Orientation Stratégique n°9

Promouvoir l'écocomobilité

• Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle locale de Scheibenhart, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports doit se faire essentiellement par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

À l'échelle de la mobilité générale des habitants de Scheibenhart, il importe de prendre en compte le territoire de la vie sociale qui englobe en particulier l'agglomération de Karlsruhe, celle de Haguenau et de Strasbourg.

Concernant la mobilité vers ces trois pôles induite par ledit territoire social, Scheibenhart jouit de la proximité de la gare de Lauterbourg qui permet de relier de manière cadencée aussi bien Strasbourg que Karlsruhe.

Scheibenhart jouit donc d'une situation potentiellement favorable en termes d'écocomobilité.

Le PADD s'appuie sur cet atout d'importance pour fonder la pertinence d'écocomobilité de ces choix.

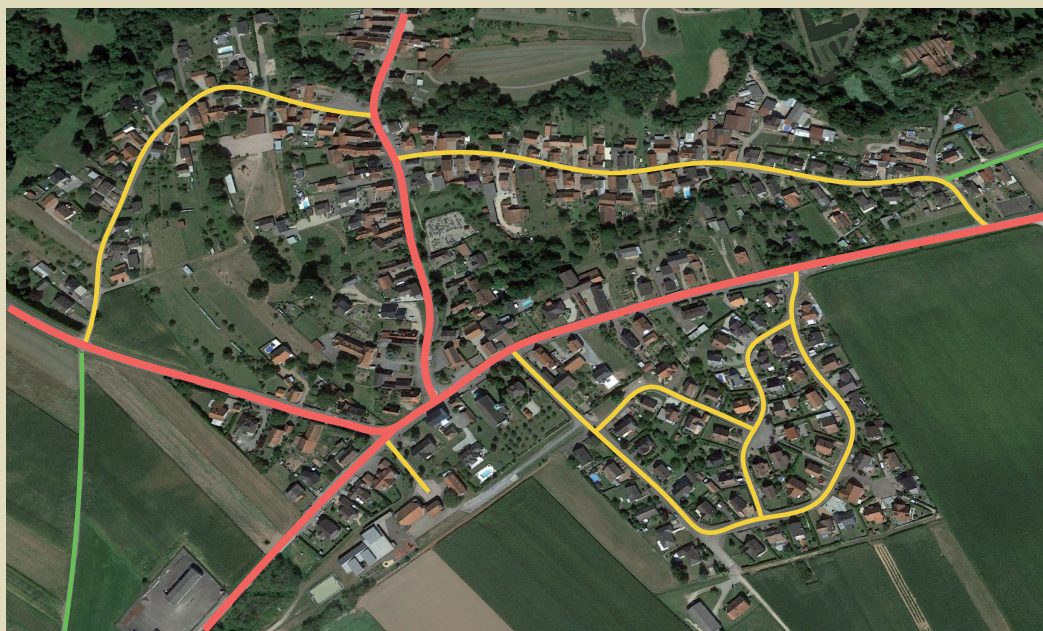
De plus, le PADD se fixe les objectifs suivants :

- L'objectif de la généralisation du concept de «rue partagée» à l'ensemble des rues et ruelles du village, hors route départementale, pour faciliter et promouvoir les déplacements à pied et à vélos pour tous les déplacements de proximité.
La rue partagée vise à mettre à égalité le piéton, le cycliste et l'automobiliste, sa vitesse est globalement limitée à 30 km/h ou à 20 km/h dans les «zones de rencontre».
- L'objectif de localiser le développement urbain du village à proximité immédiat du coeur du village.
- L'objectif d'une valorisation des itinéraires de promenades permettant une appropriation positive des paysages et des espaces de nature autour du village.
- L'objectif de promouvoir le déploiement des prises de recharge afin de contribuer à l'accélération de la promotion de la voiture électrique.
- L'objectif de faciliter le covoiturage.

Promouvoir l'écocomobilité

- Etablir une hiérarchie des voies en distinguant les **ROUTES** d'entrée et sortie du village de l'ensemble des **RUES** qui desservent les quartiers en mettant les piétons et les cyclistes à égalité avec les automobilistes

- AXE de circulation majeur
- ROUTES structurantes d'entrée, sortie et traversée de commune
- RUES à ambiance apaisée
- Voies cyclables en site propre existantes



Promouvoir l'écocomobilité

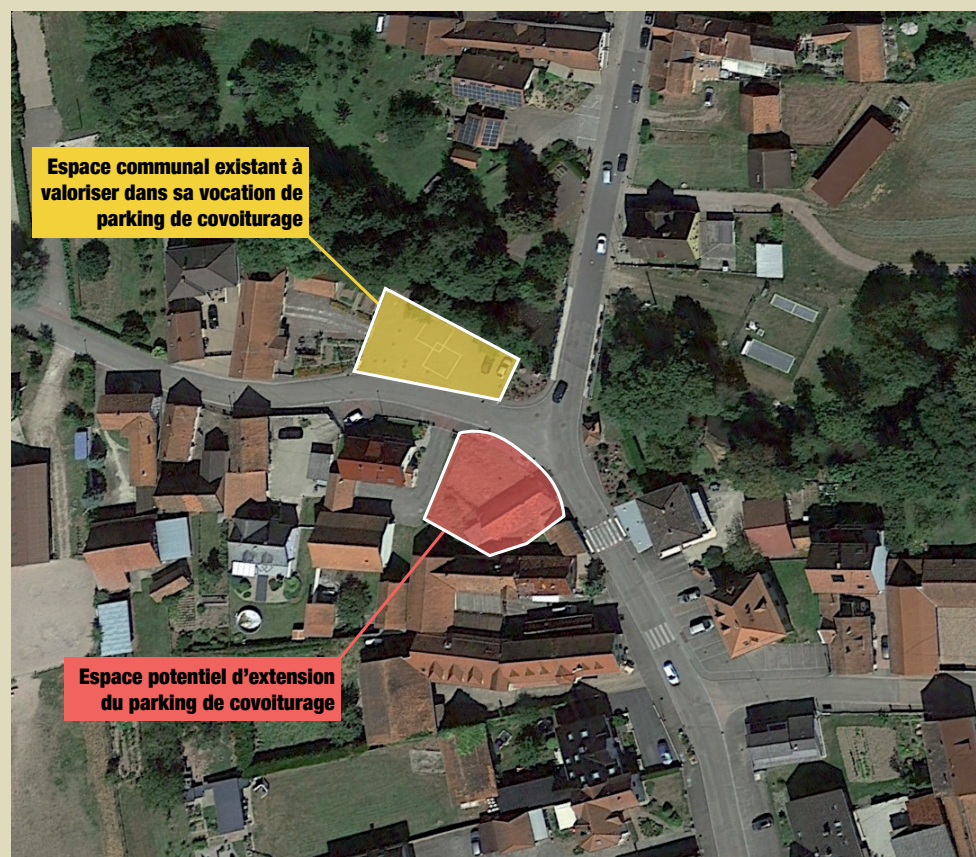
- Valoriser et développer un système de cheminement et de promenade pour faciliter les déplacements fonctionnels et récréatifs

- Voies cyclables en site propre existantes
- - - Cheminement / voies cyclables à créer
- Cheminements / promenades existants à valoriser
- - - Cheminements / promenades à créer



Promouvoir l'écocomobilité

→ Faciliter le covoiturage par la valorisation / extension du parking d'accueil



Orientation Stratégique n°10

Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaires se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut être largement renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets

dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électrofiltres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

De plus, le PADD vise à permettre la valorisation du potentiel de micro-hydro-électricité de la Lauter, notamment à hauteur de l'ancienne féculerie.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Scheibenhard s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

Orientation Stratégique n°11

Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

Le PADD prévoit de :

- Prendre en compte et prévenir les risques d'inondation en préservant les abords de la Lauter d'une urbanisation nouvelle.
- Prendre en compte et prévenir les risques de coulées de boue auxquels est exposé le sud du village.

Orientation Stratégique n°12

Favoriser le développement des technologies numériques

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Scheibenhart, mais pour le futur, il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.

Le très haut débit étant également celui de la 5G, le PADD prévoit de pouvoir déployer localement les solutions techniques nécessaires.

PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com